

14 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GAUMONT

(Eurolist)

Par courrier du 2 novembre 2007, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC (1345 Avenue of the Americas New York, NY 10105-4300 Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 octobre 2007, le seuil de 10% du capital de la société GAUMONT, et détenir pour le compte desdits fonds, 420 039 actions GAUMONT représentant autant de droits de vote, soit 9,84% du capital et 5,79% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte de la sortie du périmètre de gestion d'Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC d'un fonds.

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 267 917 actions représentant 7 260 630 droits de vote.